

## Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne

# L'Île-du-Prince-Édouard se classe au premier rang au chapitre de la production de pommes de terre <sup>⚠</sup>



par Michelle St. Pierre

Date de diffusion : le 15 juin 2022

Date de correction : le 3 février 2023



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

### Avis de correction

Le 3 février 2023, une correction a été apportée à la phrase suivante de la section « L'Île-du-Prince-Édouard dépasse la moyenne nationale au chapitre de la vente directe de produits aux consommateurs » : « En 2020, 17,2 % de toutes les exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard ont vendu des produits agricoles non transformés directement aux consommateurs, ce qui est supérieur à la moyenne canadienne de 13,1 %, et supérieur au pourcentage de 14,0 % déclaré par les exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard en 2015. » La valeur de « 13,1 % » a remplacé celle de « 13,0 % » publiée précédemment.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Un coup d'œil sur l'agriculture canadienne



## L'Île-du-Prince-Édouard se classe au premier rang au chapitre de la production de pommes de terre

par Michelle St. Pierre

L'Île-du-Prince-Édouard est célèbre pour ses pommes de terre. La province abrite plus de 100 variétés de pommes de terre qui sont expédiées dans le monde entier. Le sol riche en fer de la province fournit la bonne quantité d'humidité pendant la saison de croissance, ce qui contribue à rendre les conditions idéales pour cette culture. Les données du Recensement de l'agriculture de 2021 montrent que la culture de la pomme de terre à l'Île-du-Prince-Édouard joue un rôle important dans l'industrie agricole de la province et du Canada.

L'Île-du-Prince-Édouard a cultivé plus de pommes de terre et a déclaré le deuxième revenu le plus élevé des exploitations de pommes de terre au Canada. Les exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré plus du cinquième de la superficie totale consacrée à la culture de pommes de terre au Canada (85 235 acres) en 2021, et des revenus totaux de pommes de terre (371,8 millions de dollars) en 2020.

Ces résultats ont eu lieu dans un contexte d'augmentation des prix des pommes de terre fraîches. En 2021, [l'Indice des prix des produits agricoles](#) indique que les pommes de terre fraîches au Canada ont connu une augmentation de 13,9 % du prix de l'indice au cours des cinq dernières années (janvier 2017-décembre 2021). Dans le même temps, l'industrie a également été confrontée à des problèmes de barrières commerciales, notamment de la part des États-Unis qui sont le principal marché d'exportation des pommes de terre canadiennes.

Plus de la moitié des revenus agricoles totaux de l'Île-du-Prince-Édouard provenaient des exploitations agricoles classées comme des exploitations de pommes de terre. En 2020, les exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré des revenus annuels totaux de 682,2 millions de dollars. Les exploitations de pommes de terre étaient à l'origine de 54,5 % de ces revenus, suivies par les exploitations laitières (15,8 %) et par l'élevage de bovins de boucherie et les parcs d'engraissement (5,1 %).

### Le nombre d'exploitations de pommes de terre diminue, mais le nombre d'élevages de bovins de boucherie et des parcs d'engraissement augmente

De 2016 à 2021, le nombre d'exploitations de pommes de terre a diminué de 13,4 %. Malgré cette baisse, les exploitations de pommes de terre sont demeurées le deuxième type d'exploitation le plus souvent déclaré dans la province, derrière les exploitations agricoles classées comme des exploitations d'élevage de bovins de boucherie et des parcs d'engraissement, dont le nombre a augmenté de 6,3 % au cours de la même période.

**Tableau 1**  
**Nombre et proportion d'exploitations agricoles selon le type d'exploitation, Île-du-Prince-Édouard, 2021**

	nombre	pourcentage
Élevage de bovins laitiers et production laitière	157	13,1
Élevages de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	269	22,5
Élevage de porcs	7	0,6
Élevage de volailles et production d'œufs	22	1,8
Élevage de moutons et de chèvres	24	2,0
Autres types d'élevage	62	5,2
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	136	11,4
Culture de légumes et de melons	218	18,2
Culture de fruits et de noix	148	12,4
Culture en serre et en pépinière, et floriculture	36	3,0
Autres cultures agricoles	116	9,7
Total	1 195	100,0

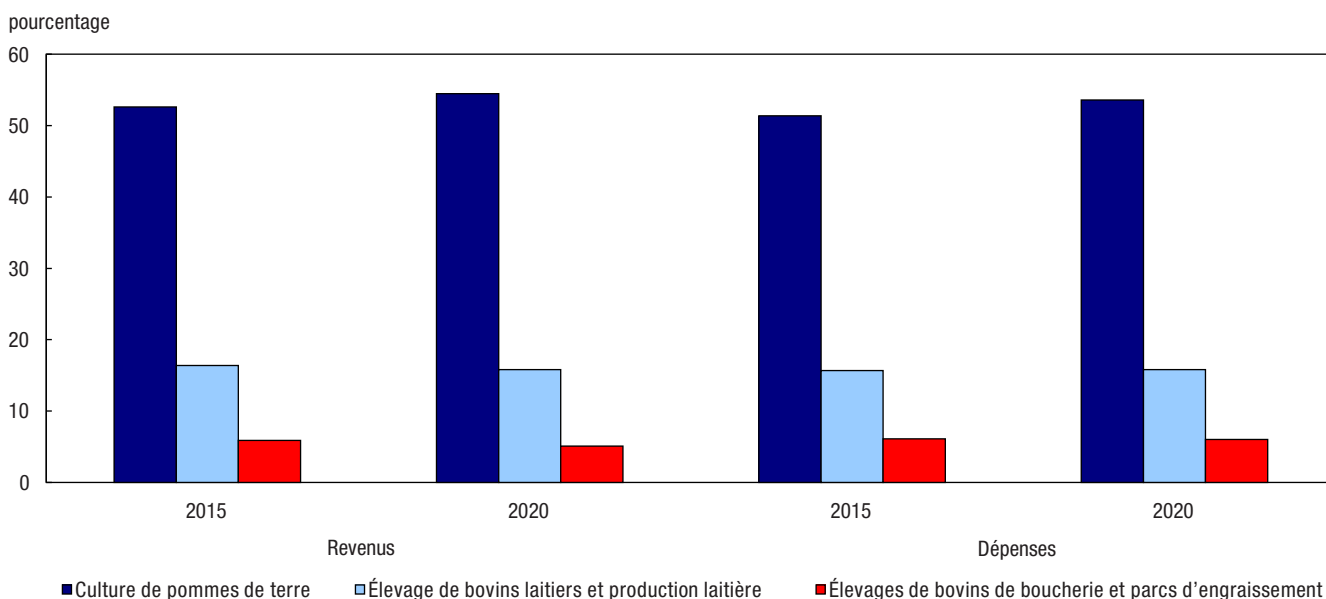
Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2021 (3438).

En 2021, l'Île-du-Prince-Édouard a déclaré 1 195 exploitations agricoles, en baisse de 11,7 % par rapport à 2016. Parallèlement, au Canada, le nombre total d'exploitations agricoles a diminué de 1,9 %. En 2021, l'Île-du-Prince-Édouard représentait 0,6 % de l'ensemble des exploitations déclarées au Canada, une baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à 2016.

## Les exploitations de pommes de terre de terre contribuent largement à la diminution de la superficie agricole de l'Île-du-Prince-Édouard

De 2016 à 2021, les exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré une baisse de 12,3 % de la superficie agricole totale. Il s'agit d'une diminution plus importante que la baisse de 3,2 % de la superficie agricole totale observée au Canada au cours de la même période. La plus forte diminution de la superficie agricole de l'Île-du-Prince-Édouard a été déclarée par les exploitations de pommes de terre. En 2021, les exploitations de pommes de terre représentaient 43,4 % de la superficie agricole totale de la province (219 147 acres). La superficie consacrée à la culture de pommes de terre a diminué de 11,1 % par rapport à 2016, ce qui représente 38,9 % de la diminution de la superficie agricole totale de l'Île-du-Prince-Édouard au cours de cette période. Cette constatation est différente de celle qui a été déclarée au Canada, où la superficie consacrée à la culture de pommes de terre a augmenté de 2,0 % de 2016 à 2021.

**Graphique 1**  
**Proportion du total des revenus et des dépenses agricoles selon les trois principaux types d'exploitations agricoles, Île-du-Prince-Édouard, 2015 et 2020**



Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

## Les exploitations de pommes de terre constituent la majorité des exploitations agricoles classées comme des exploitations productrices de légumes et de melons

Dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), les exploitations de pommes de terre sont déclarées dans une catégorie plus générale appelée « culture de légumes et de melons ». En 2021, les exploitations de pommes de terre représentaient 80,3 % des exploitations productrices de légumes et de melons de l'Île-du-Prince-Édouard. Les exploitations de pommes de terre constituaient également la plus grande partie de la superficie consacrée à la culture de légumes et de melons. En 2021, les exploitations de pommes de terre représentaient 96,5 % de la superficie totale des exploitations productrices de légumes et de melons.

La superficie consacrée à la culture de légumes et de melons représentait la plus grande partie de la superficie agricole de la province. En 2021, la superficie consacrée à la culture de légumes et de melons représentait 45,0 % de la superficie agricole totale déclarée à l'Île-du-Prince-Édouard. Venaient ensuite l'élevage de vaches laitières et la production de produits laitiers (14,2 %) et la culture de plantes oléagineuses et de céréales (13,9 %).

**Tableau 2**  
**Superficie agricole selon le type d'exploitation, Île-du-Prince-Édouard, 2016 et 2021**

	2016	2021
	acres	
Élevage de bovins laitiers et production laitière	75 500	71 466
Élevage de bovins de boucherie et parcs d'engraissement	62 434	58 963
Élevage de porcs	3 635	2 523
Élevage de volailles et production d'œufs	2 193	1 569
Élevage de moutons et de chèvres	2 497	2 044
Autres types d'élevage	15 247	12 793
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	85 143	70 422
Culture de légumes et de melons	257 414	227 163
Culture de fruits et de noix	31 704	27 567
Culture en serre et en pépinière, et floriculture	3 283	3 056
Autres cultures agricoles	36 440	27 488
Superficie agricole totale	575 490	505 054

Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

## Malgré la grande taille des exploitations de pommes de terre, la superficie des exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard est inférieure à la moyenne nationale

En 2021, l'Île-du-Prince-Édouard comptait 1 195 exploitations déclarantes, dont la superficie moyenne s'établissait à 422 acres par exploitation. Cette superficie est relativement inchangée par rapport aux 425 acres par exploitation déclarées en 2016. Ce chiffre est inférieur à la moyenne canadienne, qui s'est établie à 809 acres par exploitation en 2021. Toutefois, la superficie moyenne des exploitations de pommes de terre a augmenté de 2,6 % de 2016 à 2021 pour se chiffrer à 1 252 acres par exploitation, ce qui est supérieur à la superficie agricole moyenne des exploitations pour l'Île-du-Prince-Édouard et le Canada.

## La production de bioénergie à l'Île-du-Prince-Édouard est supérieure à la moyenne nationale

La proportion d'exploitations agricoles ayant déclaré produire de l'énergie renouvelable a presque doublé depuis le recensement précédent. Cette augmentation est principalement attribuable à la production de bioénergie. En 2021, 10,6 % des exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré produire de l'énergie renouvelable, en hausse par rapport à 5,8 % depuis le recensement précédent.

Parallèlement, la combustion de biomasse était la méthode de production de bioénergie la plus souvent déclarée. Près de la moitié (48,8 %) des exploitations agricoles de la province qui ont déclaré produire de l'énergie renouvelable l'ont fait à partir de la combustion de biomasse. Dans l'ensemble, 5,2 % des exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré produire de la bioénergie, soit près du double de la moyenne nationale (2,9 %) déclarée en 2021.

## L'Île-du-Prince-Édouard compte parmi les chefs de file au chapitre de l'utilisation de l'engrais vert pour enfouissement et de l'ensemencement de cultures de couverture d'hiver

L'Île-du-Prince-Édouard était la plus susceptible, parmi toutes les provinces, d'utiliser l'engrais vert pour enfouissement. En 2021, près du tiers (29,2 %) des exploitations ont déclaré utiliser l'engrais vert pour enfouissement, une proportion plus de trois fois plus élevée que la moyenne canadienne (8,6 %). L'utilisation de l'engrais vert pour enfouissement est une pratique en vertu de laquelle une culture comme le blé d'hiver, le seigle d'automne, le sarrasin ou le trèfle rouge est plantée, mais « enfuie » avant de pouvoir être récoltée.

Plus du cinquième (21,9 %) des exploitations de la province ont déclaré avoir ensemencé des cultures de couverture d'hiver, soit près du double du taux d'adoption national de 10,7 %. Les cultures de couverture d'hiver sont ensemencées à l'automne pour protéger le sol contre l'érosion hydrique et éolienne pendant l'hiver et contre les fortes pluies et le ruissellement au printemps.

Les exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré le taux d'adoption le plus faible de toutes les provinces pour l'alimentation ou le pâturage hivernal dans les champs, qui se chiffre à 5,1 %, comparativement à la moyenne canadienne de 16,0 %. L'alimentation ou le pâturage hivernal dans les champs désigne la pratique qui consiste à laisser paître le bétail dans les champs pendant l'hiver, où il est nourri au foin ou broute les résidus de cultures au lieu de le confiner dans des enclos situés plus près des granges.

## L'Île-du-Prince-Édouard est plus susceptible que toute autre province d'effectuer des analyses d'échantillons de sol

En 2020, un peu moins de la moitié (48,5 %) des exploitations agricoles de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré avoir effectué une analyse d'échantillons de sol, soit un taux plus élevé que celui rapporté par

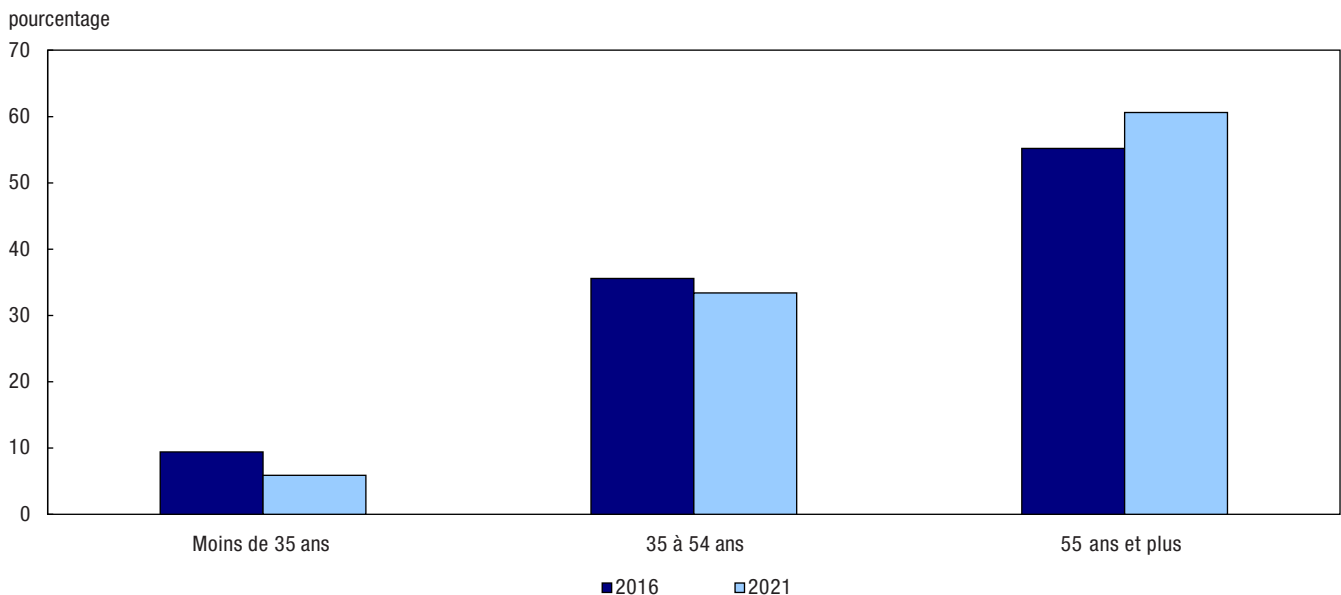
toute autre province. À titre de comparaison, un peu moins du tiers (32,0 %) des exploitations au Canada ont déclaré avoir effectué une analyse d'échantillons de sol. Une analyse d'échantillons du sol est utilisée pour recueillir des renseignements sur la quantité de nutriments dans le sol. L'Île-du-Prince-Édouard a également déclaré le plus haut taux d'utilisation d'engrais à libération lente au pays; 31,8 % des exploitations de la province ont utilisé des engrais à libération lente, comparativement à 23,4 % des exploitations au Canada. Un engrais à libération lente est un engrais spécial qui libère graduellement des nutriments dans le sol.

## L'Île-du-Prince-Édouard dépasse la moyenne nationale au chapitre de la vente directe de produits aux consommateurs

En 2020, 17,2 % de toutes les exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard ont vendu des produits agricoles non transformés directement aux consommateurs, ce qui est supérieur à la moyenne canadienne de 13,1 %, et supérieur au pourcentage de 14,0 % déclaré par les exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard en 2015. La méthode de vente directe la plus souvent mentionnée était les kiosques sur place. Cette méthode a été utilisée par 10,5 % de toutes les exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard, comparativement à 8,2 % de toutes les exploitations au Canada.

## L'Île-du-Prince-Édouard est légèrement en dessous de la moyenne nationale au chapitre de la planification de la relève

En 2021, plus d'un dixième (11,3 %) des exploitations de l'Île-du-Prince-Édouard ont déclaré avoir un plan de relève, comparativement au 8,4 % par rapport à 2016. Malgré cette augmentation, la proportion d'exploitations agricoles ayant déclaré avoir un plan de relève demeure inférieur à la moyenne canadienne de 12,0 %.

**Graphique 2****Pourcentage d'exploitants agricoles selon les catégories d'âge, Île-du-Prince-Édouard, 2016 et 2021**

**Note :** En raison de l'arrondissement, la somme des pourcentages peut ne pas correspondre à 100 %.

**Sources :** Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2016 et 2021 (3438).

## Il y a moins d'exploitants agricoles à l'Île-du-Prince-Édouard, mais un plus grand nombre d'entre eux sont des femmes

Le nombre total d'exploitants agricoles dans la province a diminué de 11,7 % de 2016 à 2021. Parallèlement, au Canada, le nombre total d'exploitants agricoles a augmenté de 3,5 %. La proportion d'exploitantes agricoles à l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté pour atteindre un cinquième de tous les exploitants agricoles (20,0 %). Toutefois, ce taux est tout de même inférieur au taux national de 30,4 %.

## L'âge moyen des exploitants agricoles augmente

En 2021, l'âge moyen déclaré pour les exploitants agricoles à l'Île-du-Prince-Édouard s'établissait à 56,4 ans, en hausse par rapport à 55,0 ans en 2016 et supérieur à la moyenne canadienne de 56,0 ans. Plus de 6 exploitants agricoles sur 10 (60,6 %) à l'Île-du-

Prince-Édouard étaient âgés de 55 ans et plus, soit un taux plus élevé que celui de 55,1 % enregistré en 2016. Dans l'ensemble du Canada, 60,5 % de tous les exploitants agricoles étaient âgés de 55 ans et plus. Parallèlement, la proportion d'exploitants agricoles dans la province âgés de moins de 55 ans a diminué.

## Un plus grand nombre d'exploitants agricoles travaillent hors ferme

En 2020, près de la moitié des exploitants agricoles (43,4 %) de la province ont déclaré travailler hors de leur exploitation, en hausse par rapport à 40,5 % en 2015. Ce taux est inférieur à la moyenne du Canada, où 47,7 % de tous les exploitants agricoles ont déclaré travailler hors de leur exploitation. Parmi les exploitants qui ont travaillé hors ferme à l'Île-du-Prince-Édouard, les deux tiers (69,1 %) travaillaient à temps plein, alors qu'un peu moins d'un tiers (30,9 %) travaillaient à temps partiel. Au Canada, près des deux tiers des exploitants agricoles qui ont déclaré travailler hors ferme (66,0 %) occupaient des emplois à temps plein à l'extérieur de leur exploitation.

## Notes aux lecteurs

### Définitions et concepts

Un changement conceptuel important a été apporté à la principale unité statistique utilisée par le Programme de la statistique agricole de Statistique Canada dans le cadre du Recensement de l'agriculture de 2021 : une « ferme » ou une « exploitation agricole » (c.-à-d. la ferme de recensement) désigne maintenant une unité qui génère des produits agricoles et qui déclare des revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Avant 2021, une « ferme » était définie comme étant une exploitation agricole qui produisait au moins un produit agricole destiné à la vente.

En 2021, des changements ont été apportés à la définition d'une ferme de recensement; au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest, certaines activités qui étaient précédemment incluses dans la définition ne le sont plus en 2021. Il convient de faire preuve de prudence lorsqu'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Les données affichées par région géographique ont fait l'objet d'un ajustement tabulaire aléatoire (ATA). Les données totales du Canada pour les répartitions géographiques peuvent différer des données totales du Canada affichées dans les tableaux par le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et par classe de ventes.

Les données pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ne sont pas incluses dans les totaux nationaux ; elles sont présentées séparément.

Le Recensement de l'agriculture, qui a lieu tous les cinq ans, est un recensement de toutes les exploitations agricoles qui produisent des produits agricoles et déclarent leurs revenus ou des dépenses aux fins de l'impôt à l'Agence du revenu du Canada. Les concepts importants utilisés dans cette analyse comprennent :

La **superficie agricole totale**, à savoir les terres possédées ou exploitées par une exploitation agricole, comprend : les terres en culture; les terres en jachère; les terres améliorées et les terres non améliorées; les terres boisées et les terres humides; et toute autre terre (y compris les terres en friche et les terres où se trouvent les bâtiments agricoles).

La superficie agricole totale représente la superficie totale des terres possédées, louées, en métayage ou exploitées par cette exploitation, moins la superficie des terres exploitées par d'autres.

Les **terres en culture** désignent la superficie totale consacrée aux grandes cultures, au foin, aux légumes de champ, aux fruits, aux petits fruits, aux noix, au gazon, aux produits de pépinières et aux arbres de Noël.

La classification des **types d'exploitations agricoles** est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle s'effectue en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie 20 % et le blé 20 %, serait classée comme une ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le SCIAN de 2017.

**Exploitant agricole** désigne les personnes qui sont chargées de prendre les décisions en matière de gestion d'une exploitation agricole. Est également appelé agriculteur, fermier ou propriétaire de ranch.

Les employés agricoles comprennent à la fois les exploitants agricoles et les travailleurs agricoles.

Des **indices de prix** ont été utilisés pour obtenir des estimations en dollars constants des ventes, des valeurs d'exportation et des actifs agricoles afin d'éliminer l'impact de la variation des prix dans les comparaisons d'une année à l'autre.

### Revenus d'exploitation agricole

Les données sur les revenus d'exploitation agricole proviennent du Programme de données fiscales agricoles (PDFA). Auparavant, les revenus des exploitations agricoles étaient déclarés au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les revenus d'exploitation agricole (en dollars courants) pour



l'année civile ou financière précédant le recensement. Les revenus d'exploitation agricole (avant les dépenses) comprennent les revenus d'exploitation de la vente de tous les produits agricoles, les paiements reçus de programmes et les revenus du travail à forfait.

Les éléments suivants ne sont pas compris dans les revenus d'exploitation agricole : les ventes de produits forestiers (par exemple, du bois de chauffage, du bois à pâte, des billes, des poteaux de clôture, des pilotis), les ventes de biens immobilisés (par exemple, des quotas, des terres, de la machinerie) et les revenus provenant de la vente de produits achetés uniquement pour la vente au détail.

## Total des dépenses d'exploitation

Les données sur le total des dépenses d'exploitation proviennent du PDFA. Auparavant, les dépenses des exploitations agricoles étaient déclarées au Recensement de l'agriculture. Il convient de faire preuve de prudence lorsque l'on compare les données du Recensement de l'agriculture de 2021 avec celles des recensements précédents.

Le Recensement de l'agriculture mesure les dépenses d'exploitation (en dollars courants) pour l'année civile ou financière précédant le recensement. Les dépenses d'exploitation comprennent tous les coûts associés à la production de produits agricoles (par exemple, le coût des semences, des aliments pour animaux, du carburant et des engrais).

Les éléments suivants ne sont pas compris dans le total des dépenses d'exploitation : l'achat de terres, de bâtiments et d'équipement, l'amortissement ou la déduction pour amortissement. L'amortissement représente la dépense économique d'« usure ». La déduction pour amortissement représente les dépenses inscrites par le déclarant en vertu des règlements sur les impôts.

## Ratio des dépenses et des revenus

Le ratio des dépenses et des revenus représente le montant moyen des dépenses d'exploitation engagées pour un dollar de recettes d'exploitation agricole. Le ratio est calculé en dollars courants.

Le jour du recensement était le 11 mai 2021. On a demandé aux exploitants agricoles de déclarer leurs revenus et leurs dépenses d'exploitation pour la dernière année fiscale ou civile complète (2020).

Le **travail à temps plein** désigne un travail de 30 heures et plus par semaine effectué par les exploitants agricoles; le **travail à temps partiel** désigne un travail de moins de 30 heures par semaine effectué par les exploitants.

Certaines données se réfèrent à une période de référence différente du jour du recensement. Par exemple, en ce qui a trait aux données financières, la période de référence correspond à l'année civile ou financière précédant le recensement.